

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2026

COMMUNE DE
CILAOS

DÉLIBÉRATION N° CM-97413-20260812-18

AFFAIRE N° 18 : **RENOUVELLEMENT D'ADHESION DE LA COMMUNE DE CILAOS A LA CENTRALE D'ACHAT DURABLES ET INNOVANTS (CADI)**

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 12 août, à quatorze heures huit, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de ville, après convocation, sous la présidence de *Madame Laïla NASSIBOU, Maire*.

**La Maire certifie
que :**

Le nombre de
membres
en exercice est de **29**

Le nombre de
membres
présents est de **26**

ÉTAIENT PRESENTS : Laïla NASSIBOU - Luciano FIGUIN - Marie-Pierre LEBLE - Brandon HOARAU - Valérie DIJOUX - Jean Paul PAYET - Elisabeth FERRERE - Benjamin DARID - Marie Laure GRONDIN - Jean Max IDMONT - Sébastien TECHER - Clémence HECALÉ - Jean Claude BOYER - Juliane SERY - Claude BOYER - Sophie DRULA - Michel HOARAU - Dominique GONTHIER - Inel MAILLOT - Lisiane CLAIN - Christian DIJOUX - Francette GRONDIN - Jacques TECHER - Pierre TECHER - Denis DIJOUX - Carole POTIN

Le nombre de
procuration est de **03**

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Leïla TURPIN représentée par Jean-Paul PAYET
Frédéric SEGART représenté par Jacques TECHER
Annie Claude PAYET représentée par Pierre TECHER

La convocation a été
envoyée le
06 août 2026

LA MAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Pierre LEBLE



AFFAIRE N° 18 : RENOUELEMENT D'ADHESION DE LA COMMUNE DE CILAOS A LA CENTRALE D'ACHAT DURABLES ET INNOVANTS (CADI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;
Vu les statuts de l'association CADI modifiés en assemblée générale du 25 mars 2025 ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2024 relative à la première adhésion de la Commune à l'association CADI.

La Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 16 décembre 2024, affaire n°4, le Conseil municipal a validé l'adhésion de la Commune de Cilaos à la Centrale d'Achats Durables et Innovants (CADI).

La première adhésion a été faite pour l'année 2025 et n'a pas été reconduite en début d'année 2026. Au regard des avantages liés à cette adhésion, il serait bénéfique de la renouveler.

Cette association a pour objet l'exercice de missions inhérentes aux fonctions de pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices telles que définies au Code des Marchés Publics.

Ainsi la Commune de Cilaos souhaite adhérer à cette structure pour les motifs suivants :

- Bénéficier de la simplification de l'achat public ;
- Bénéficier de l'efficacité économique de la structure du fait de la massification des achats.

Plusieurs formules d'adhésion sont proposées selon le détail ci-joint.

Il est proposé d'opter pour la formule « CADI D'OR » dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à 5 425 € TTC (*formulaire d'adhésion en pièce jointe*).

L'assemblée délibère :

- ❖ Pour : 23 (dont 1 procuration)
- ❖ Contre : 00
- ❖ Abstention : 06 (dont 2 procurations)

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- ✍ **D'adopter** le principe de renouvellement d'adhésion de la Commune de Cilaos à la Centrale d'Achat Durables et Innovants (CADI) ;
- ✍ **D'arrêter** le montant de l'adhésion à 5 425 € TTC pour l'année 2026 ;
- ✍ **D'autoriser** la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

LA SECRETAIRE
Marie-Pierre LEBLE



LA MAIRE
Laïla NASSIBOU



Identifiant : 974-219740248-

Numéro d'acte :

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le :

Etant publiée le :



CADI

Centrale d'Achats Durables & Innovants
20 Place du Général de Gaulle
97460 Saint-Paul
Siret : 817 894 264 00040
Tel : 0262 800 120
Courriel : contact@cadi.re

Envoyé en préfecture le 18/08/2026

Reçu en préfecture le 18/08/2026

Publié le

ID : 974-219740248-20260812-18_12082026-DE

S²LOW

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

1 - IDENTIFICATION

Personne morale : Commune de Cilaos

2 - ADHÉSION

	Offre sous conditions			
Catalogue en ligne + 20 demandes de devis / an / marché	▼	▼	▼	▼
Marchés subséquents	▼	▼	▼	▼
Assemblée générale	▼	▼	▼	▼
Intermédiation contractuelle			▼	▼
Conseil d'administration				▼
Abonnement annuel	500 € HT (542,50 € TTC)	3 000 € HT (3 255 € TTC)	5 000 € HT (5 425 € TTC)	10 000 € HT (10 850 € TTC)
Choix de l'offre	☐	☐	☒	☐



3 - ADHÉSION À DURÉE INDÉTERMINÉE

Simplifiez votre adhésion !

Vous avez la possibilité d'opter pour l'adhésion à durée indéterminée qui fonctionne selon le principe de la tacite reconduction. En choisissant cette option, vous n'aurez plus de formulaire de renouvellement à signer, ni de nouvelle délibération à prendre. L'adhésion que vous venez de choisir sera automatiquement renouvelée et facturée chaque année.

Avec l'adhésion à durée indéterminée, il sera toujours possible de basculer sur une autre formule pendant une année avant de revenir, ou pas, à la formule d'origine. Pour cela, il suffira de nous faire expressément la demande au préalable.

Et si vous ne souhaitez plus profiter de nos services, il suffira alors de nous envoyer un courriel à contact@cadi.re avant le 1er novembre pour ne pas renouveler l'année suivante.

- ☐ Je souhaite profiter de l'adhésion à durée indéterminée*
- ☒ Je ne souhaite pas opter pour l'adhésion à durée indéterminée

* Les CCAS et les Caisses des Écoles qui souhaitent bénéficier du tarif réduit et de l'adhésion à durée indéterminée, ne pourront le faire que si leur Mairie a choisi cette option.



L'adhérent déclare souscrire la formule cochée et s'engage à faire parvenir le montant par chèque à l'ordre de CADI ou par virement.

IBAN FR76 1010 7003 9700 0390 3912 942 BIC BREDFRPPXXX (BRED)

Vous disposez d'un compte Chorus Pro :

Numéro d'engagement juridique pour l'adhésion * :

** À compléter si le numéro d'engagement est obligatoire pour la transmission des factures sur Chorus*

Je soussigné(e) (nom et prénom) : Laila NASSIROV, Maire

☒ Déclare avoir reçu un exemplaire des statuts et du règlement intérieur de l'association, dont j'ai pu prendre connaissance. Je déclare m'engager à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui y figurent.

☒ Déclare avoir été également informé(e) des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 qui régit le droit de communication dans le fichier des membres de l'association des données personnelles me concernant.

Fait et signé à CILADS

Le 13 / 08 / 2026

Signature

